

Le mot du Maire

Nous voilà donc à plus d'un an de l'arrivée du virus Covid-19 sur notre territoire.

Il y a un an nous pensions que les mesures, inédites, mises en place à l'époque seraient suffisantes, que le port du masque et les gestes barrières, ainsi que toutes les précautions prises et restrictions subies, allaient, après un bel été, nous permettre de revenir à une vie plus « normale » et d'attendre avec sérénité une vaccination de masse qui serait la solution pour des horizons meilleurs.

Force est de constater que malgré ce qui a été mis en œuvre au niveau national, local, professionnel et familial, le virus est toujours là. Nous sommes tributaires de la délivrance des doses de vaccins...

Dans ce contexte rempli d'incertitudes, nous devons croire au retour à la vie « normale » et être prêts à repartir de l'avant quand nous aurons pris le dessus sur le virus.

Vous pourrez, dans cette lettre de la mairie, découvrir le budget municipal, où nous maintenons inchangés les taux de fiscalité locale et où nous conservons un montant d'investissement au niveau habituel. Nos dépenses de fonctionnement continuent à être maîtrisées. Par contre, l'endettement continue à baisser et en parallèle notre épargne atteint un niveau très confortable.

Dans les pages suivantes, vous trouverez aussi un petit rappel sur les obligations à remplir lors des travaux que vous êtes susceptibles d'entreprendre sur votre propriété ou sur votre habitation ainsi que des réponses à la question maintes fois posée : la fibre à Witry c'est pour quand ?

Enfin, comme chaque année, au début de la belle saison, je vous rappelle qu'un arrêté préfectoral est en vigueur sur la commune contre les potentielles nuisances sonores pour le bien-être de chaque habitant.

Je vous souhaite bonne lecture.

Restons vigilants sur l'application des gestes barrières pour espérer que cette triste page se tourne le plus vite possible. À tous, je souhaite bon courage et patience dans ces moments difficiles.



Panneaux lumineux d'informations

Vous l'avez sûrement remarqué, les 4 panneaux lumineux d'informations ont changé d'aspect ! En effet, depuis début Mars, la société Lumiplan a installé **4 nouveaux panneaux en couleurs** : Place Gambetta, Avenue de Reims, Avenue des Nelmonts et à l'entrée de la ville côté Caurel.

L'objectif reste le même, avec un brin de modernité : **diffuser les informations municipales** et/ou associatives qui font vivre la commune.

Afin de toucher un public plus large et de **sensibiliser au mieux les habitants**, les messages sont également accessibles depuis un smartphone, gratuitement, avec **l'application CityAll**. Elle est disponible sur Google Play et App Store !



◊ Budget primitif 2021

Le budget primitif est un document de prévision et d'autorisation qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine également les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité et de dotations de l'Etat. L'objectif est maintenu : conforter la santé financière de la commune par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et poursuivre une politique d'investissement utile et raisonnée.

Le budget complet et détaillé de la commune est consultable en Mairie.

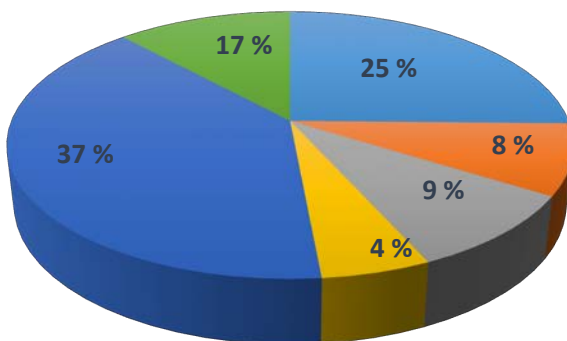
Budget de fonctionnement : 6 026 819 €

Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

La section de fonctionnement en dépenses comprend notamment :

- des **charges générales** (l'entretien, la maintenance, les fournitures et équipements divers, les assurances, les consommations d'énergie...) qui ont été estimées à 2 253 477 €.
- des **charges de personnel** qui sont prévues à hauteur de 1 481 000 €.
- les **attributions de compensation** à destination de la Communauté Urbaine du Grand Reims, pour les compétences transférées par la commune (notamment scolaire, périscolaire, petite enfance, voirie, éclairage public, service incendie, développement économique), fixées annuellement à 498 416 €.
- les **subventions** aux associations qui représentent une dépense estimée à 330 000 €.
- Une opération d'ordre liée aux amortissements des biens pour 145 051 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2021



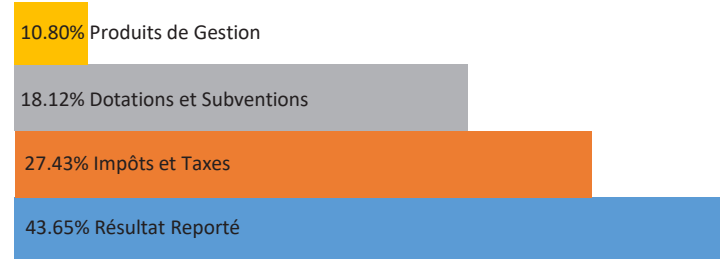
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges diverses
- Fonctionnement général global
- Attributions de compensation
- Virement à l'investissement

La section de fonctionnement en recettes comprend notamment :

Les **dotations** de l'Etat estimées à 1 049 202 € (car non connues à la date du vote du BP), ainsi que les **impôts et taxes** pour un montant de 1 588 557 € avec des taux d'imposition inchangés. Étant donné la réforme sur la fiscalité qui s'applique à compter de cette année, il s'agit ici essentiellement du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Le produit de

la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants ne représentera plus qu'une part minimale de ce produit (- de 1%). **L'excédent des années antérieures** (2 527 898 €) alimente la section de fonctionnement et permet également d'assurer de l'autofinancement en investissement.

Répartition des recettes de fonctionnement 2021



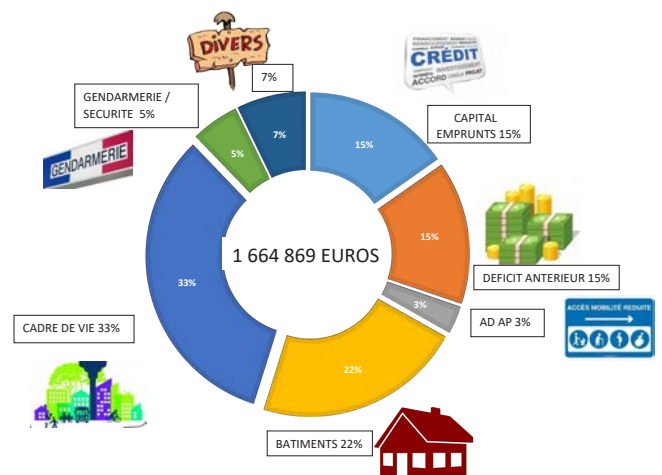
Budget d'investissement : 1 664 869 €

Le budget d'investissement comprend les programmes d'équipements nouveaux ou en cours (études, travaux, acquisitions) mais également le remboursement du capital de la dette.

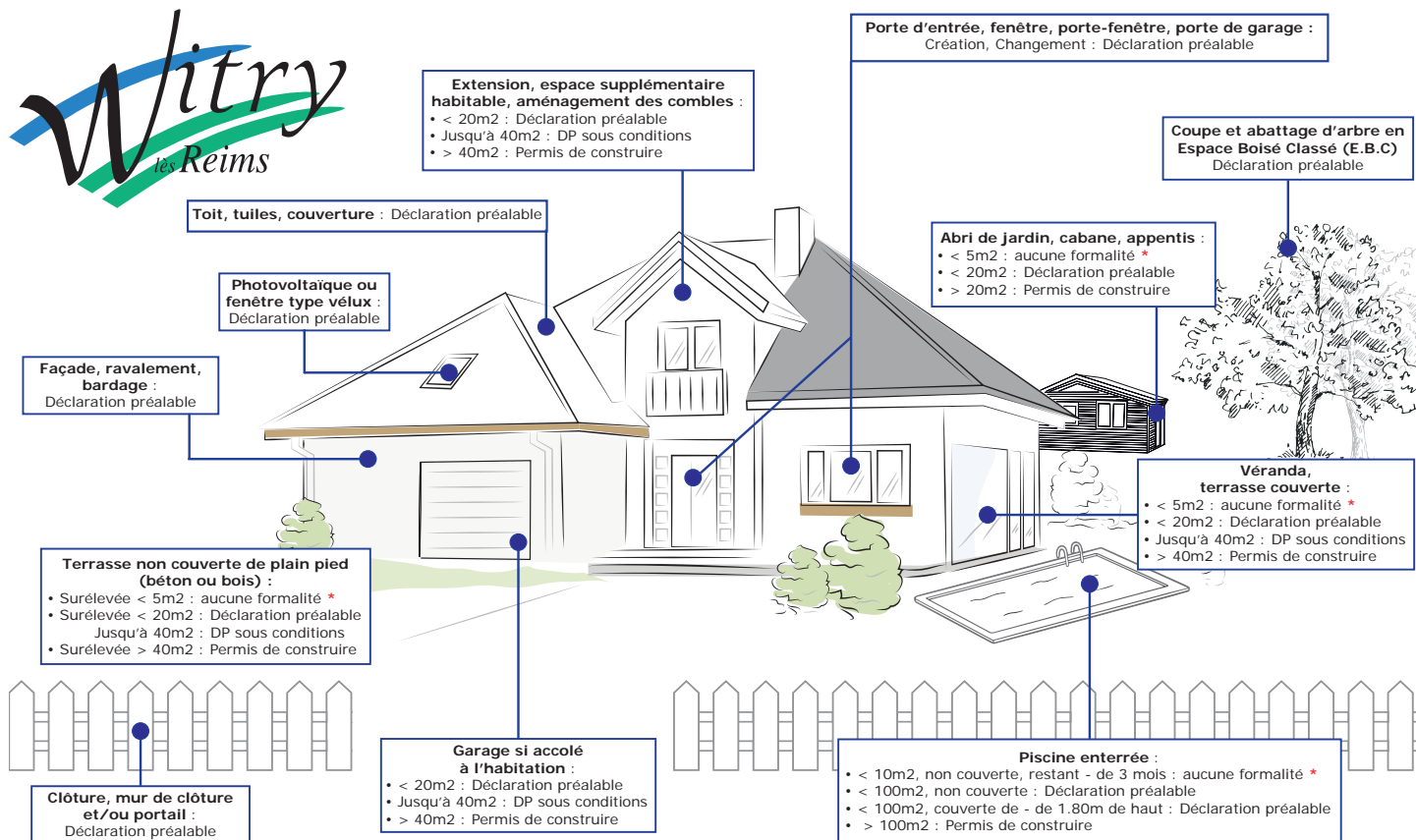
En 2021, en dépenses ont été inscrits des crédits budgétaires, notamment pour :

- Des travaux obligatoires pour l'accessibilité des aires de jeux et du cimetière,
- Des aménagements à l'ESJB et à l'ESCAL,
- La réhabilitation de logements communaux,
- Des études et participations pour l'aménagement d'une voirie sur le secteur Ouest ainsi que pour le projet de piste cyclable reliant Witry à Reims,
- La réhabilitation d'allées piétonnes,
- L'aménagement d'une aire de détente Avenue des Nelmonts,
- La réhabilitation de bureaux à la Mairie,
- La sécurisation de diverses rues,
- Une étude sur la vidéoprotection,
- L'acquisition de gros matériel pour les ateliers (autoportée, balayeuse...).

Le remboursement annuel du capital de la dette s'élève à 252 401 €, soit moins de 50€/habitant. L'extinction de la dette actuelle est programmée pour 2029.



Vous souhaitez faire des travaux extérieurs à votre habitation ? C'est possible, mais il faut d'abord que vos travaux fassent l'objet d'une **déclaration préalable en mairie**. Votre dossier est ensuite instruit par le service Urbanisme - Antenne Est - du Grand Reims situé à Witry. Vos travaux **pourront commencer dès la réception de l'arrêté positif** autorisé par M. le Maire. Si votre habitation se situe dans le périmètre de protection autour d'un monument classé, n'hésitez pas à consulter, au préalable, l'Architecte des Bâtiments de France à udap.marne@culture.gouv.fr.



* sauf habitation en zone Architecte des Bâtiments de France (A.B.F)
Si votre habitation est concernée, merci de prendre contact avec le service Urbanisme.

Retrouvez ce plan détaillé en mairie, sur le site internet et sur le panneau d'affichage légal.

La commune accueille le Vacci'Bus

Les 04 Mars, 27 Mars et 1^{er} Avril 2021, la commune de Witry-lès-Reims a accueilli le **centre de vaccination mobile du Grand Reims : le Vacci'Bus**. Pour faire suite à la campagne de vaccination nationale, un recensement téléphonique a été fait, auprès des habitants de Witry-lès-Reims **de plus de 75 ans**, par la mairie ainsi que par les médecins traitants. Grâce à ce recensement de population, les seniors qui le souhaitaient ont pu être ajoutés sur une liste d'attente transmise au Grand Reims.

Cette initiative du Grand Reims a permis à **près de 160 personnes** d'être vaccinées, avec le vaccin **Pfizer**. **Sur rendez-vous seulement**, le patient a été pris en charge dans le bus aménagé, vacciné par un médecin et/ou une infirmière puis isolé pour 15 minutes de surveillance. Si vous souhaitez être vacciné, un seul numéro : 03.26.77.78.79 ou doctolib.fr.

Ce dispositif local de vaccination, soumis à la complexité de gestion de cette crise inédite, reste dépendant de l'approvisionnement des doses de vaccin par l'État.



Photos prises à Witry-lès-Reims lors de la première tournée du Vacci'Bus le 04 Mars 2021

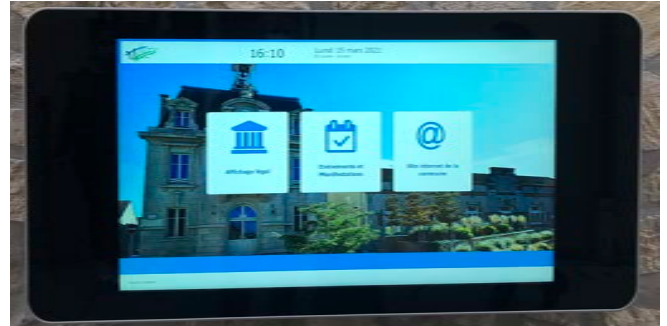
◆ Affichage légal numérique

► Nouveauté : La dématérialisation de l'affichage légal

Un nouvel outil numérique vient d'être installé devant la porte d'entrée de la mairie, mais qu'est-ce donc ? Il s'agit d'un **écran numérique pour vous permettre de consulter avec simplicité tous les documents légaux de la commune** et de toutes les autres administrations.

Facile d'utilisation, **l'affichage légal se modernise !** Cet outil vous permettra de consulter et même de rediriger les documents dématérialisés sur votre adresse e-mail **diminuant ainsi l'impact écologique.**

Retrouvez également les manifestations à venir et le lien vers notre site internet.



◆ Bloc notes

► Fibre Optique, encore un peu de patience...

La Région Grand Est et l'ensemble des collectivités s'engagent sur le projet « THD Losange » afin de **couvrir l'intégralité de la région en très haut débit d'ici 2023 !**

La commune de Witry-lès-Reims pourrait être fibrée d'ici 2022 mais nous préférons rester prudents sur les dates car les délais peuvent changer. À ce jour, nous n'en sommes qu'à la phase 4 sur les 8 prévues, les SRO sont installés et la fibre est tirée dans les chambres télécom mais le chemin est encore long avant que vous puissiez surfer sur ce haut débit tant attendu. **Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès qu'il y aura du nouveau.**



Pour plus d'informations, rdv sur : www.losange-fibre.fr/le-projet/travaux/

► Rappel : Élagage des haies

Nous vous rappelons qu'il vous incombe d'**élaguer vos arbres, arbustes ou haies en bordures des voies publiques ou privées**, de manière à ce qu'ils **ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux et panneaux de signalisation.** Vos déchets verts peuvent être, ensuite, déposés à la déchetterie de Witry-lès-Reims.

◆ Agenda



► Don du Sang

Rendez-vous le **Judi 22 Avril 2021, de 15h30 à 19h30**, à la salle des Nelmonts de Witry-lès-Reims.



► Élections

Les prochaines élections se dérouleront le **20 et le 27 Juin 2021 ***. Inscription sur les listes électorales en mairie ou sur service-public.fr

* Sous réserve des décisions gouvernementales